

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

— 1868 —

N° 19. — MARS

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.



7982

3019

Bureau de la Société pour 1868.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.
Monseigneur l'Évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. le Maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-présidents : MM. VERNOIS. — DE MARICOURT.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaires : MM. BRUIET. — COSSIN.
Trésorier : M. CABOT.
Présidents des Comités : MM. LETUPPE.—BARRÉ.—CHANTRIER.—VINET.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN (Armand). — PRÉVOST (François).
Canton de Crépy : MM. DELAHAYE. — BORNICHE.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. BOUCARD. — LARDÉ.
Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

SECTION DE CREIL.

Président : M. PAUPERT.
Vice-présidents : MM. DORÉ. — CAUCHOIS père.
Secrétaire : M. MARTIN.
Vice-secrétaire : M. BOBLET (Paul).
Trésorier : M. MAST.

SECTION DE CRÉPY.

Président : M. AUDEBERT.
Vice-présidents : MM. DE LA GRANGE. — BLÉRYE.
Secrétaire : M. le docteur BOURGEOIS.
Vice-secrétaire : M. DESJARDINS.
Trésorier : M. TASSART.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Président : M. LEMAIRE.
Vice-présidents : MM. LAMICHE. — RUDET PÈRE.
Secrétaire : M. JOURDAIN.
Vice-secrétaire : M. CORBIE.
Trésorier : M. PINÇON.

Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SHAS



00000003019

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 1^{er} Mars 1868.

PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2; les objets suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Par M. Leroy, jardinier chez M. Boucher (Vital), à Barbery, une botte de *Radis à bout blanc*, quatre pieds de *Pissenlit* blanchi par le buttage, provenant de graines améliorées par lui depuis dix ans.

2° Par le même, une *Jardinière* fabriquée par le présentateur.

3° Par M. Nondain, jardinier chez M. Bruneau, à Saint-Firmin, 24 variétés de *Cinéraires* en fleurs coupées.

4° Par le même, quatre *Scaroles* vertes maraichères, quatre *Chicorées* fines de Rouen, une botte de *Radis roses*, quatre pieds de *Céleri turc*.

5° Par M. Lépine, maraicher à Villevert, cinq *Laitues gotte*, une botte de *Scorsonnières*, une botte de *Radis roses à bout blanc*, une botte d'*Oignons* pâles des Vertus.

6° Par M. Barbier (Roger), deux glanes d'*Oignons*, trois pieds de *Choux de Milan* pied-court, quatre bottes de *Cresson* dit de Belle-Fontaine.

7° Par M. Rayon, jardinier au château d'Ognon, une botte de *Radis roses à bout blanc*, une très belle botte d'*Asperges de Hollande* forcées, dix tubercules de *Cerfeuil bulbeux*.

8° Par M. Battavoine (Albert), quatre *Laitues gotte*, une botte de *Radis roses*.

9° Par M. Béchade, une *Ratissoire à tirer* et deux *Binettes*.

M. Bruiet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans opposition, puis il rappelle les noms de huit personnes présentées à la dernière séance, et qu'un vote unanime déclare membres de la Société.

Le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose de :

1° Une lettre de M. Limbourg, président de la Société d'horticulture de Metz (Moselle), accusant réception de nos Bulletins, et accompagnant l'envoi de ceux de la Société qu'il préside.

2° Une lettre de M. Chapron, instituteur à Vaumoise, membre de la section de Crépy, dans laquelle il demande l'installation de quelques ruches dans le jardin de la Société, et l'autorisation de faire insérer, chaque mois, dans le Bulletin, des renseignements utiles au sujet de l'*apiculture*. — Après une conversation à laquelle prennent part MM. Deshais père, Collard et Thirion, il est décidé que

l'introduction de ruches dans un jardin public, et au milieu d'expériences horticoles parmi lesquelles pourraient figurer des essais d'hybridation, offrirait des inconvénients, mais que l'offre de M. Chapron de faire figurer au Bulletin des conseils sur l'apiculture doit être accueillie avec reconnaissance.

3° Une lettre de M. de Maricourt, vice-président, annonçant l'envoi par M. Baron, du catalogue de graines de la maison Huber et Compagnie, d'Hyères, et l'offre généreuse de graines pour le jardin de la Société. Des remerciements sont votés pour M. Baron.

Les documents et imprimés suivants ont été déposés sur le bureau :

1° Le procès-verbal de la séance du 16 février de la Section cantonale de Crépy. — Le Secrétaire-général s'étonne de l'opinion de plusieurs membres, manifestée dans ce procès-verbal, et qui paraît contraire à la culture de l'igname de la Chine. A ce sujet, M. Deslandes rappelle combien l'arrachage de cette racine est long et dispendieux. M. Tassin se rallie à l'opinion de la Section de Crépy, et ne trouve pas que l'igname soit un bon légume. M. Laudigeois prétend l'avoir cultivée avec avantage dans de longs tuyaux en terre cuite qu'il remplissait de terreau de feuilles, et qu'il suffisait de retirer de terre pour avoir l'igname dans son entier. M. Thirion rappelle les expériences de culture en ados, signalées par M. le maréchal Vaillant, et qui paraissent avoir donné de bons résultats; il ajoute que messieurs les jardiniers bourgeois devraient les renouveler pour renseigner positivement la Société à cet égard. M. Tassin promet de s'en occuper pendant l'été prochain.

2° Le procès-verbal de la séance du 23 février de la Section cantonale de Creil, dans laquelle neuf membres nouveaux ont été admis.

3° Douze bulletins contenant les travaux de la Société d'horticulture de la Moselle, pendant les années 1864, 1865, 1866 et 1867. — Le Secrétaire-général déclare avoir lu ces bulletins avec un grand intérêt, et en avoir extrait plusieurs renseignements qu'il communique à la Société. — Une description de la greffe de boutons à fruit en *lambourdes renversées*, qui, théoriquement, semble devoir favoriser la fructification. — Un article sur la culture d'automne des fleurs de pleine terre, que l'auteur prétend, de cette façon, obtenir plus vigoureuses et plus florifères; elles peuvent se diviser à cet égard en deux catégories, celles qui passent l'hiver sans abri, et celles qui ont besoin d'être hivernées sous un châssis froid; l'époque de floraison en est rarement avancée, mais l'un des principaux avantages que l'on retire de ce procédé, c'est de pouvoir repiquer des plantes qui, autrement, ne supporteraient pas cette opération. M. Tassin confirme le fait et cite en exemple les *Collinsias*. M. Deslandes et lui reconnaissent l'exactitude de cette théorie. — Un moyen d'éloigner ou de détruire les pucerons qui infestent les couches de *Melons*, et qui consiste à semer sur chaque couche deux ou trois pieds de tabac. M. Tassin fait observer à cet égard que le jus de tabac, mélangé avec dix parties d'eau, est reconnu comme souverain dans ce cas, et que l'administration le livre au prix modique de 0,30 c. le litre. Un membre rappelle que

brûler du tabac sous les châssis est un moyen qui réussit toujours, et que les deux ou trois pieds de tabac, plante très vorace, auraient bientôt affamé les Melons. M. Dubarle recommande l'arrosage avec de l'eau dans laquelle on aurait fait bouillir des fanes de poireau. — La Société de la Moselle a publié un travail semblable à celui de M. de Mortillet pour la région du sud-est, et contenant la description des Poires reconnues bonnes pour son département. Le Secrétaire-général en prend occasion d'annoncer qu'une proposition faite par lui, le matin même, a été adoptée par le Comité consultatif et doit être soumise, dans cette séance, à l'approbation de la Société; il croit qu'un semblable travail doit être fait par chaque Société d'horticulture, et propose que la Société de Senlis l'entreprenne de la manière suivante : une feuille, divisée en colonnes, serait envoyée à chaque membre de la Société, avec prière de la remplir en y plaçant d'abord les noms des fruits *qu'il cultive i-même*, et en regard leurs divers degrés de fertilité, de bonté, de bonne conservation, etc., etc.; il termine en sollicitant de la Société un vote approbatif de cette proposition. M. le Président, après quelques observations de détail, met aux voix ce projet, qui est adopté à l'unanimité. — On y trouve encore des détails sur la culture de la *Belle de nuit*, qui peut, suivant l'auteur, ou bien être traitée en plante vivace en en conservant les rhizomes à la manière des Dahlias, dans un endroit sec où la gelée ne pénètre pas, ou bien encore par le repiquage, après avoir été semée sur couche en février, ce qui donne des plantes plus vigoureuses et plus trapues. — Un moyen d'empêcher l'évolution du *bourgeon anticipé* du Pêcher, qui consiste à supprimer la feuille qui l'accompagne et à rogner à moitié ses deux feuilles stipulaires. M. Dubarle rappelle qu'il recommande dans ses leçons d'employer les bourgeons anticipés pour former la charpente des Pêchers, en ravalant les branches sur le plus bas placé de tous, ce qui permet de ne plus craindre leur apparition. — Trois articles successifs traitant tous de la triple récolte d'*Artichauts* par le même moyen qui a été décrit dans la séance du 3 novembre 1867. Les mêmes objections se renouvellent, et M. Barbier (Roger) fait observer que les gelées précoces de notre localité empêcheraient à coup sûr la troisième récolte d'être productive.

4° Les numéros des 5 et 20 février du *Journal de l'Agriculture*, où se trouvent : Une recommandation en faveur des *Scories de houille*, considérées comme abri efficace contre les gelées, et même jusqu'à un certain point comme engrais, et à laquelle le Secrétaire-général ajoute que des cendres de charbon de terre, arrosées d'urine, dégagent une forte odeur sulfureuse. — Un article sur le *Pyrethre* à fleur rose, où il est dit que cette fleur, entre les mains de M. Vilmorin, a déjà commencé à donner des fleurs doubles, et qu'elle devient intéressante pour l'ornement du jardin. — Un remède nouveau contre le *Puceron lanigère*, qui serait détruit au moyen d'une friction exécutée pendant l'hiver avec de l'eau additionnée de dix et même de cinq pour cent de jus de tabac, et à propos duquel le Secrétaire-général raconte avoir appris de M. Palmer, propriétaire à Pont, présenté pour être membre de la Société, qu'il s'était débarrassé de ces insectes avec de l'*Eau*

de *Barèges* appliquée en lotions. — Les circulaires et instructions de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, ayant pour but de propager l'enseignement agricole et horticole dans les écoles primaires; le Secrétaire-général dit à ce propos qu'il a cru devoir écrire à M. le Directeur du *Courrier de l'Oise*, pour rappeler que la Société de Senlis, par son Règlement, promettait de faire des cours gratuits d'horticulture dans toute commune qui aurait mis un jardin à la disposition de son instituteur. — Un article de M. Eugène Noël, dans lequel il combat les idées trop répandues sur la prétendue destruction des *insectes* par le froid, et l'utilité de protéger les *petits oiseaux*, qui seuls peuvent en diminuer le nombre. — Une étude très intéressante de M. Rodin, secrétaire-archiviste de la Société de Beauvais, sur les variations des *Fougères*. — Un procédé de culture des *plantes bulbeuses* de pleine terre, qui consiste à les placer dans des pots sans fond que l'on enlève quand elles sont déflouries, afin de leur permettre de mûrir leur oignons sans offenser les regards par leurs fanes jaunies.

5° Le Bulletin de janvier de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis.

6° Le Bulletin de février de la Société d'horticulture de Clermont (Oise), dans lequel se trouve un article sur les plantations de *Poiriers* dans les terres médiocres. Il suffirait, pour les faire réussir, d'établir au fond du trou destiné à la plantation de l'arbre un lit de *gravier fin* pareil à celui dont on garnit les allées, sur une épaisseur de 0,20 centimètres. Une couche du même gravier, déposée au-dessus du bourrelet de la greffe, serait par suite le meilleur moyen d'*affranchir* les arbres qui pousseraient mal. Enfin la *tannée* serait, suivant l'auteur de l'article, la couverture la meilleure pour conserver l'humidité au pied des plantes de toute sorte. M. le Président rappelle à ce propos que diverses expériences ont donné à penser que la tannée avait la propriété de détruire ou au moins d'éloigner le ver blanc. Le Secrétaire-général ajoute que la tannée est nuisible dans les terres froides et argileuses, et qu'il ne faut pas oublier que son effet ne peut être avantageux que sur les sols calcaires.

7° Le numéro de décembre 1867 du *Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France*, dans lequel figure la liste générale des récompenses décernées en suite de l'Exposition universelle de 1867. Le Secrétaire-général rappelle que trois membres de la Société de Senlis figurent parmi les lauréats: M. Tassin, pour son *Cerfeuil bulbeux*, M. Isidore Leroy, pour ses *Orchidées*, et M. Chantrier, pour ses *Dracæna*.

8° Le Bulletin de janvier de la Société d'horticulture et de botanique de Beauvais.

9° Le Bulletin de novembre et décembre de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir.

10° Le Bulletin de février de la Société d'horticulture de Compiègne, dans lequel on remarque la relation d'expériences, desquelles il résulte qu'un mélange composé de 1 kil. de *superphosphate de chaux*, 1 kil. de *nitrate de potasse*, et

1 kil. de *chaux vive*, coûtant ensemble 1 fr. 12 c., et employé en arrosements, suffirait pour doubler la végétation de 1,000 plantes en pot. — Une note dans laquelle on conseille, pour augmenter leur durée, de tremper les paillassons pendant vingt-quatre heures dans une solution de *sulfate de cuivre*, 2 kil. pour 100 litres d'eau.

11° Une circulaire de M. V. Chatel, tendant à la formation de deux Sociétés spéciales pour combattre la maladie des pommes de terre et celles des céréales.

12° Un catalogue d'analyses très intéressantes et très précises de *matières fertilisantes*, faites par M. Motel, membre des Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Compiègne.

13° Le catalogue de la maison Huber et Compagnie, horticulteurs à Hyères (Var).

14° Une quantité considérable de catalogues de M. Legendre-Garriau, grainier à Paris, membre présenté, qui sont distribués aux Sociétaires présents.

M. le Président donne la parole à M. Bruet, pour communiquer à l'Assemblée les résolutions prises par le Comité consultatif, dans sa séance de ce jour, et qui vont être soumises à son approbation. — Le Comité consultatif a reçu communication d'une feuille d'imposition envoyée à la Société pour son jardin; il a été décidé qu'il serait fait les protestations nécessaires à cet égard, la Société n'ayant pas d'existence civile, et ne pouvant par conséquent pas être imposée. — Il propose d'aller le samedi 7 mars prochain donner à Pont-Ste-Maxence une leçon d'arboriculture, à l'effet d'y réunir les principaux habitants de ce canton, et de leur proposer l'établissement d'une Section cantonale. — En exécution de l'article 6 des Statuts, le Comité demande que M. Turquet, en qualité de maire de la ville de Senlis, soit nommé Président d'honneur. — M. Barral, directeur du *Journal de l'Agriculture*, voué depuis plus de vingt ans à l'étude des questions d'agriculture et d'horticulture, membre de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, mérite le titre de membre correspondant, et le Comité propose sa nomination. — La Commission de l'Exposition a soumis au Comité consultatif les plans et devis d'une construction en fer et bois qui, placée dans le jardin entre l'école fruitière et la partie consacrée à l'ornement, servirait en tout temps à la décoration, et au moment des Expositions abriterait, au moyen de toiles qui lui donneraient toutes les qualités d'une tente, les produits qui ne pourraient pas supporter le plein air. Les entrepreneurs de cette construction en resteraient propriétaires, et par conséquent chargés de l'entretien, jusqu'au parfait paiement, lequel se ferait par annuités de 500 fr. chacune, toutes les fois que la Société ferait son Exposition à Senlis, et se contenteraient de rentrer en pleine possession de cette tente dans le cas où la Société cesserait d'exister. Cette somme de 500 fr. équivaut à celle que nécessiteraient, pour chaque Exposition, la location d'une tente, l'appropriation et la clôture d'un terrain, et, à l'époque du dernier paiement, la construction devra être livrée à la Société en parfait état de solidité et d'entretien. Le Comité demande l'adoption de ces bases pour un traité qui serait conclu entre

les entrepreneurs et la Commission de l'Exposition, munie des pleins pouvoirs de la Société. — Après quelques explications échangées et quelques objections de M. Deshais père, à qui M. le Président fait remarquer qu'il pourra les reproduire en temps utile, puisqu'il est membre de la Commission de l'Exposition, ces diverses propositions sont mises aux voix et adoptées.

Les Secrétaires des Comités font leur rapport sur les objets présentés dans les termes suivants : Le *Comité des cultures potagères* demande une *mention très honorable* pour MM. Leroy et Rayon, une *mention honorable* pour MM. Lépieu et Barbier, une *mention simple* pour MM. Nondain et Battavoine. M. le Président demande à M. Leroy une note sur sa culture du *Pissenlit*. — Le *Comité des plantes d'ornement* demande une *mention honorable* pour M. Nondain. — Le *Comité des arts horticoles* propose une *mention très honorable* pour M. Leroy, et une *mention simple* pour M. Béchade. — Toutes ces propositions sont adoptées par un vote unanime.

M. Thirion, ayant demandé la parole, fait observer que les sacrifices supplémentaires que la Société s'est imposés depuis le commencement de cette année ont pour but principal de faire de son jardin un cadre convenable pour l'Exposition, qui doit y être installée au mois de juin; qu'il ne va bientôt plus rester qu'à garnir de plantations les massifs du jardin d'agrément, ce qui pourrait se faire au moyen de dons gracieux faits à la Société, soit par des particuliers, soit par des horticulteurs marchands, dont le nom, porté sur une étiquette, rappellerait la générosité à tous les visiteurs du jardin, et qu'en conséquence, il sollicite dès aujourd'hui ces bienveillantes donations. A ce sujet, M. le Président apprend à l'Assemblée qu'il a adressé une demande d'arbres à l'administration de la Maison de l'Empereur, et que M. le maréchal Vaillant lui a très gracieusement répondu que cette demande, trop tardive, ne pouvait être suivie d'effet, mais qu'il en serait pris bonne note, et que, renouvelée en temps utile, il pouvait être assuré qu'elle serait parfaitement accueillie.

M. Bruet, secrétaire, annonce quatorze nouvelles présentations, et la séance est levée à quatre heures et demie.

Membres admis dans la séance du 1^{er} Mars 1868.

MM. MARIN, maire de Pont-Ste-Maxence, présenté par MM. Vatin et Vernois.

BOULON, propriétaire à St-Maximin, par MM. Philibert et Dubarle.

BOQUET, propriétaire à St-Maximin, par MM. Philibert et Dubarle.

MORISSET, banquier à Senlis, par MM. Cagny et Bruet.

FONTAINE, notaire honoraire à Senlis, par MM. Vatin et Morel.

ODIN (Ferdinand) père, jardinier à Pont, par MM. Dubarle et Bruet.

TOUPET (Eugène) fils, serrurier à Chantilly, par MM. Payen et Bruet.

CONOR (Jules), garçon jardinier à Chantilly, par MM. Dubarle et Tassin.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1868. — PRÉSIDENCE DE M. AUDEBERT.

Séance ouverte à deux heures.

M. Desjardins, instituteur à Russy-Besmont, est nommé vice-secrétaire, en remplacement de M. Lefèvre-Balléent, démissionnaire.

MM. Godard jeune, Gaudefroy, Masson et Lherminier sont nommés membres de la Commission permanente, qui choisit M. Masson pour président, et M. Lherminier pour secrétaire.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Pottier fils, deux *Pandanus utilis*, deux *Gesneria*, ou mieux *Nægelia Cinnabarina*, un *Arum d'Ethiopie* (*Richardia Æthiopica*).

2° Par M. Gaudefroy, quatre *Noix*, trois *Poireaux* gros-courts de Rouen, trois *Poireaux* longs de Laon.

3° Par M. Bérard, trois variétés de *Maïs*, un *Chou de Bruxelles*, une botte d'*Echalottes*, une botte d'*Ail*, quarante variétés de *Cinéraires*, trois *Carottes* de Flandres, une botte de *Scorsonnères*.

4° Par M. Godard jeune, deux *Choufleurs* dits *Fontaine*, un *Cardon de Tours*, quatre *Rosiers* en boutons, deux scions de *Poirier* sur franc, trois sur cognassier, deux *Pommiers* francs, un *Pécher*.

5° Par M. Robinet, une salade de *Pissenlits*.

6° Par M. Godard aîné, une botte de *Saules Marceau*, une botte d'*Aulnes*, une botte de *Bouleaux*, une botte de *Radis gris*, du plant d'*Asperges* d'un an.

M. Chapron propose d'essayer la culture de l'*Igname de la Chine* dans les terrains secs des environs de Crépy; MM. Godard jeune et Parmentier déclarent que ce tubercule n'a pas les qualités de la Pomme de terre. — M. Dubarle, jardinier-professeur, fait une leçon sur la culture du *Framboisier* et celle du *Melon*. — Cinq membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 16 Février.

MM. LEDUC, maître d'hôtel à Crépy, présenté par MM. Audebert et Bourgeois.

DESHORS (Léon), jardinier chez M. Audebert, par les mêmes.

LEROY fils, meunier à Duvy, par les mêmes.

GUILLE, limonadier à Crépy, par les mêmes.

Section de Creil.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1868. — PRÉSIDENCE DE M. PAUPERT.

La séance est ouverte à deux heures. M. le Président fait ses remerciements pour l'honneur qui lui a été fait. L'heure de *deux heures* est désormais fixée pour

L'ouverture de la séance. Neuf membres, présentés dans la dernière séance, sont admis. Sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Roger, de Nogent, une *Poire Bon-chrétien d'Espagne*.

2° Par M. Boblet, des *Navets* qu'il croit être de *Martot*.

3° Par M. Fasquelle, un lot de *Laitue gotte à graine noire*, une botte de *Radis roses à bout blanc*.

Il est décidé que les cinq membres manquant à la Commission permanente seront nommés dans la prochaine séance. — Un membre nouveau est présenté. — La séance est levée à trois heures, et M. Dubarle commence une leçon sur la plantation du *Pécher*.

Membres admis dans la séance du 23 Février.

MM. PONCELET (Léon), jardinier à Creil, présenté par MM. Prévost et Boblet.

ROGER (Emile), jardinier à Nogent-les-Vierges, par MM. Prévost et Boblet.

FASQUEL (Joseph), jardinier-maraîcher à Creil, par MM. Prévost et Boblet.

MARTIN (Emmanuel), propriétaire à Creil, par MM. Gion et Thirion.

VÉRET DE ROUSSELOY, propriétaire à Creil, par MM. Cauchois père et Poulain.

CAGNE père, propriétaire à Creil, par MM. Prévost et Boblet.

CAGNE fils, propriétaire à Creil, par MM. Prévost et Boblet.

PORTEBOIS (Louis-Joseph), jardinier à Creil, par MM. Prévost et Soutif.

DAVID (Emile), jardinier à Vaux, près Creil, par MM. Prévost et Boblet.

Section de Nanteuil-le-Handouin.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1868. — PRÉSIDENTE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à une heure et demie, et le procès-verbal adopté. — La Commission permanente sera composée de six membres, qui sont immédiatement nommés au scrutin, savoir : MM. Lamiche. — Lardé. — Daguét fils. — Fontenay. — Cléry fils. — Coutard. — Sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Blondel, un lot de *Pissenlits* (mention honorable).

2° Par M. Gensse, deux *Asperges forcées* et deux *Scaroles maraîchères* (mention simple).

Communication est donnée d'une note de M. Blondel sur la culture du Pissenlit.

— Deux membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à trois heures.

— M. Dubarle donne une leçon d'arboriculture dans le jardin de M. Rudet père.

Membres admis dans la séance du 9 Février.

MM. GOUHIER, restaurateur à Nanteuil, présenté par MM. Bruet et Dubarle.

LEGRAND (Ernest), jardinier chez M. le Dr Missa, par MM. Lardé et Dubarle.

MM. DUBARLE (Aimable), jardinier chez M. Gatté, à Rozières, par MM. Dubarle et Lardé.

BERRY (Célestin), jardinier au château de Chaâlis, par MM. Daguet père et Gay (Louis).

COMPTES-RENDUS.

Leçon d'arboriculture donnée à Pont-Sainte-Maxence.

Le samedi 7 mars, MM. Vatin, président de la Société, Thirion, secrétaire-général, Letuppe, membre du Bureau, et Dubarle, jardinier-professeur, se sont rendus à Pont-Ste-Maxence pour y donner, dans le jardin de M. Palmer, membre de la Société, une leçon d'arboriculture, à laquelle deux cents lettres d'invitation avaient convoqué les principaux jardiniers et amateurs du canton. M. Marin, maire de la ville de Pont, avait voulu assister en personne à cette leçon, et servir pour ainsi dire d'introducteur à la Société dans la commune qu'il administre.

Plus de quatre-vingts personnes étaient présentes, et nous avons vu, avec un plaisir qu'il ne nous est pas assez souvent permis d'éprouver, un certain nombre de Dames qui paraissaient suivre avec attention les démonstrations du Professeur. Parmi cette assistance, presque tous les membres de la Société, M. Lefebvre, M. Frigaux, M. Oudin, M. Bernard, étaient présents, et on distinguait plusieurs notabilités du canton, M. de Roberval, M. le Curé de Pont, M. le Curé de St-Gervais, M. Leclerc, M. Bigot, juge de paix, M. le docteur Morillon, M. Lecerf, etc., etc.

Bientôt, prenant la parole au milieu d'une salle de verdure, vrai cadre pour cette séance horticole improvisée, M. le Président a expliqué le but de la Société et son succès si rapide, qui prouvait qu'elle était restée fidèle à son but; annonçant l'intention d'établir à Pont-Ste-Maxence une Section cantonale comme celles qui fonctionnaient déjà à Creil, à Crépy et à Nanteuil, il a terminé en sollicitant des personnes présentes quelques adhésions qui permissent de réaliser le nombre de trente membres, nécessaire, en vertu du Règlement, pour l'établissement de la Section.

Ce petit discours fut salué d'applaudissements sincères, ainsi que le prouve victorieusement une liste de plus de cinquante adhésions recueillies immédiatement après, et le dimanche 29 mars fut, séance tenante, indiqué pour la première réunion et l'installation solennelle de la Section cantonale de Pont-Ste-Maxence.

NOTES ET MÉMOIRES.

Note sur la culture du Pissenlit,

PAR M. LEROY JARDINIER CHEZ M. BOUCHER (VITAL), A BARBERY.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous exposer le procédé que j'ai suivi relativement à la culture du Pissenlit que j'ai présenté à la séance du 1^{er} mars courant. La graine provient du Pissenlit ordinaire des champs, mais il m'a fallu environ dix années d'expériences pour arriver à obtenir le résultat que j'ai présenté.

La graine se récolte du 15 au 20 avril; elle doit être laissée environ deux jours exposée à l'ombre avant de la semer. Le semis se fait en pleine terre, environ une quinzaine de jours après, vers le 8 mai; dans la première huitaine de juin, le plant doit être mis à demeure. A mesure que les fleurs se montrent, il faut les enlever avec soin; cela fait sortir des pousses latérales qui étoffent la plante et lui donnent un si grand développement. Un pied fort peut compter plus de vingt de ces sortes d'œilletons. On peut, pour gagner du terrain, le planter avec la Chicorée, en laissant un espace d'environ 0,30 à 0,35 centimètres entre chaque chicorée, de manière que le Pissenlit puisse prendre de l'extension après la récolte de la chicorée, et un surcroît de nourriture; par la même raison, il acquiert plus de développement. Au mois de décembre, on le butte légèrement, et aux premiers jours de janvier, quand il commence à sortir de terre, on le couvre de nouveau, jusqu'à ce qu'on désire le manger. Il peut parfaitement se conserver jusqu'à la fin d'avril, et pèse environ 900 à 960 grammes par pied.

J'ai laissé dix porte-graines sans être buttés, sur lesquels j'espère récolter assez de semence pour pouvoir en procurer aux membres de la Société qui en seraient amateurs.

Conseils pour la culture des Melons de primeur,

PAR M. DUBARLE, JARDINIER-PROFESSEUR.

Montez une couche chaude de 1 m. 50 c. de large sur 0,70 c. de hauteur, mélangée par moitié de fumier de cheval neuf et vieux, en ayant bien soin d'en opérer très exactement le mélange, en le secouant avec la fourche par petites parties avant de l'employer; une chose que très généralement on ignore, c'est que de la *bruyère verte* peut, dans une certaine proportion, remplacer le fumier. Semez votre graine quand la couche a jeté son premier feu, et quand la première paire de feuilles commence à paraître, repiquez votre plant dans des godets de 0,08 à 0,10 c. de large.

A ce moment, si la couche sur laquelle les Melons ont été semés n'était pas

assez chaude, c'est-à-dire ne donnait pas au moins 20 degrés centigrades, il serait bon d'en avoir une seconde préparée huit jours à l'avance, pour faire la reprise du plant. Après quinze jours ou trois semaines, le Melon est bon à mettre en place; on met deux pieds seulement par châssis, soit que l'on cultive le *Noir des Carmes* et le *Melon orange*, ou *Prescott d'Alger*, pour primeur, soit que l'on plante en mars et avril le *Prescott fond-blanc*. La chaleur doit être conservée de 20 à 25 degrés centigrades de janvier à la fin d'avril; 15 à 20 degrés suffisent d'avril en mai.

La première taille du Melon consiste dans un pincement fait au-dessus de la première paire de feuilles, de façon à ne lui laisser développer que deux bras; la seconde doit être faite sur la quatrième, cinquième ou sixième feuille de chaque bras, suivant la vigueur du sujet. C'est après la taille que l'on doit étendre sur la couche un paillis de 0,05 c. d'épaisseur pour conserver l'humidité. Ensuite, les soins journaliers consistent dans des pincements pour supprimer les bourgeons qui feraient confusion, et pour concentrer la sève dans les fruits qui sont noués, et dans des arrosements aussi fréquents que le besoin s'en fait sentir, mais avec cette considération, qu'ils doivent plutôt être donnés *le matin sur les Melons de primeur*, et *le soir sur les Melons de saison*; en plus, il est bon de les suspendre pendant la floraison pour éviter la *coulure*.

Quand on a semé de la graine nouvelle, la plante est plus vigoureuse; la première taille, néanmoins, est toujours la même; mais la seconde doit se faire de six à huit feuilles, et souvent il vaut mieux ne mettre qu'un seul pied par châssis, car les fruits deviendront plus nombreux et plus beaux que dans le cas ordinaire.

La chaleur doit être maintenue, pour les Melons de primeur, au moyen de réchauds qu'il faudra renouveler, ou au moins remanier au besoin. Quant aux Melons de saison, un mois de chaleur est suffisant, et c'est le soleil qui fait le reste. Il faut leur donner de l'air toutes les fois que le temps le permettra, afin d'éviter la pourriture; il est bien difficile d'établir des règles précises à ce sujet, mais on peut dire en général que quand le soleil donne 15 degrés, on peut donner 0,10 c. d'air, et 0,02 c. quand il en donne 8.

Dans les premières chaleurs, et jusqu'à la fin de juin, il est bon d'ombrier les châssis pendant le jour, mais avec des clayons bien clairs, plutôt qu'avec des paillasons. A la fin de juin, on peut enlever les châssis, mais l'évaporation étant plus grande, il faut que les arrosements soient plus abondants. L'eau des arrosements ne doit pas être employée crue, mais seulement après avoir été échauffée au soleil. Enfin, si les pucerons se mettaient après les Melons, on ferait sous le châssis des fumigations de tabac, ou bien on bassinerait ses plantes avec de l'eau dans laquelle on aurait fait bouillir des *feuilles de poireau*, après l'avoir laissée refroidir.

COURS D'ARBORICULTURE

De M. Dubarle, Jardinier-Professeur.

DEUXIÈME LEÇON. — TAILLE DU POIRIER ET DU POMMIER (suite).

Taille de la branche fruitière. — Si importante que soit la taille des branches de charpente, la taille des petites branches ou branches à fruits nous paraît bien autrement difficile et digne d'attention. On remarquera en effet que, à tout prendre, un jardinier qui ne connaîtrait pas la première arriverait encore à un résultat assuré en plantant des formes faciles à conduire, comme des cordons horizontaux ou des cordons obliques, à la condition de bien pratiquer la seconde; tandis que celui qui formerait sur le mur ou le treillage les palmettes les plus régulières ou les éventails carrés les plus admirables n'aurait encore rien fait de véritablement utile, s'il ne savait pas couvrir de fruits ces beaux modèles d'architecture végétale. Ajoutons qu'un peu d'habitude et la connaissance de principes faciles à appliquer suffisent pour obtenir de belles charpentes, tandis qu'il faut avoir longtemps travaillé sous un bon maître, ou très sérieusement étudié les lois de la végétation et le tempérament des arbres fruitiers, pour travailler avec succès les branches à fruit.

Avant d'entamer le détail de ces opérations délicates, il est bon de passer la revue des différentes productions sur lesquelles nous allons avoir à travailler. Pour cela, prenons un *rameau*, ainsi que l'on nomme généralement le produit de la végétation de l'année précédente; supposons-le à l'état de prolongement d'une branche latérale de palmette simple, par exemple, long de un mètre environ et réduit par la taille à la longueur de soixante centimètres; l'œil sur lequel on a taillé est devenu l'œil de prolongement, c'est lui qui attirera à lui le plus de sève, et l'on ne devra pas contrarier sa végétation; les trois ou quatre suivants se développeront à leur tour avec un peu moins de vigueur, mais pourtant leur place leur fera absorber plus de sève que les inférieurs, et le rameau qu'ils produiront ne devra, en aucun cas, être abandonné à lui-même; ou ils auront été éborgnés en sec, ou ils seront ravalés sur leurs yeux stipulaires, au mois de mai, ainsi que nous l'avons expliqué ci-dessus, ou enfin ils seront, pendant le cours de l'été, pincés ou cassés à une ou plusieurs reprises, ainsi que nous le verrons plus loin; de toute manière, leur végétation aura dû être modérée, de façon à ne pas leur laisser atteindre plus de trente à trente-cinq centimètres de long. — Ceux qui viennent immédiatement après, et qui occupent la partie moyenne du rameau conservé, se développeront en dards ou en brindilles, suivant la variété, suivant l'âge de l'arbre, leur place, et la quantité d'air ou de lumière dont ils auront pu profiter; s'ils produisent de petites branches assises sur le rameau à angle droit, longues de dix centimètres au plus, entourées de rides concentriques à leur base, et terminées par un bouton conique, ce sont des *dards*; si ce sont des productions

très grêles, longues de vingt centimètres en moyenne, et garnies d'yeux très rapprochés, ce sont des *brindilles*. — Enfin, les yeux placés sur le tiers inférieur du rameau s'allongent seulement d'une manière presque imperceptible, se couronnent d'une rosette de trois ou cinq feuilles entourant un œil conique comme celui du dard ; c'est ce que l'on appelle des *rosettes* ou des *lambourdes*.

Telles sont les petites branches sur lesquelles nous allons avoir à opérer pour en déterminer le plus promptement possible la fructification. Les lambourdes et les dards peuvent être abandonnés à eux-mêmes ; il suffit de les aérer le plus possible, c'est-à-dire de prévenir l'encombrement de ces productions sur un même point de l'arbre, afin d'en assurer la maturation ; souvent on voit sur de certains arbres, principalement greffés sur franc, une grande quantité de dards ou de rosettes qui s'allongent régulièrement de quatre à cinq millimètres tous les ans sans parvenir à montrer des fleurs, et il eût presque toujours suffi d'en supprimer dès le principe la moitié pour donner aux autres l'air et le soleil qui leur ont manqué pour fructifier. Les brindilles doivent être réduites par la taille à une longueur moyenne de douze centimètres, afin que leur fruit ne soit pas trop éloigné de la branche-mère, ce qui est nuisible à son beau développement. Restent donc ces rameaux du sommet de notre branche, dont on a dû surveiller la végétation, ainsi que nous l'avons dit tout-à-l'heure, afin de les empêcher de s'allonger de plus de trente-cinq centimètres. C'est sur ces rameaux que les tailles mal comprises font naître ces innombrables *têtes de saules* qui deshonnent une partie de nos arbres fruitiers, et forment un obstacle sérieux à toute belle fructification. Prenons-les successivement dans les différents états sur lesquels les pincements, les cassements, ou même l'absence de tout soin peuvent nous les présenter, afin de voir ce qu'il en faut faire pour en tirer un bon parti.

Le cas le plus favorable est celui où les opérations de l'été auraient fait développer les yeux inférieurs de façon à faire tourner l'un d'eux en dard ou en lambourde ; dans ce cas, presque tous les jardiniers rabattent ce rameau sur le dard ou sur la lambourde, et presque toujours la sève, au printemps, se précipitant sur ce seul œil conservé, lui fait perdre son caractère d'appareil fruitier, et l'allonge en bourgeon à bois sur lequel tout le travail de l'année précédente est à recommencer ; nous avons toujours soin de laisser un œil au-dessus de celui que nous voulons tourner en bouton à fruit, afin de lui laisser absorber l'excédant de la sève, que cet œil soit placé au-dessus ou au-dessous du cassement ou du pincement opéré l'année précédente ; cet œil doit être abandonné à lui-même, quelle que soit sa végétation, sauf le cas où il affamerait visiblement la rosette placée au-dessous de lui, car alors il faudrait au contraire le casser à cinq ou six feuilles, afin de fortifier le bouton à fruit.

Mais on n'obtient pas toujours un résultat aussi avantageux ; souvent les yeux inférieurs au pincement sont demeurés inertes ; ils se sont seulement fortifiés par suite de ce pincement ; quand il y en a plusieurs bien apparents, nous en conservons deux seulement, dont le supérieur est destiné à absorber l'excédant

de la sève, de façon à ce que le second n'en reçoive que ce qui lui en sera nécessaire pour tourner en dard ou en rosette. Une seule exception doit être admise à ce principe de la taille des branches fruitières *sur deux yeux apparents*, c'est celle où l'on agit sur de très jeunes poiriers de variétés très vigoureuses, telles que Bon-chrétien d'hiver, Curé, Crassane, car alors il est prudent de conserver trois yeux dont deux souvent partent en bourgeons, à cause de la puissante végétation de ces arbres.

Enfin, il peut encore arriver qu'aucun œil apparent ne se présente au-dessous du pincement opéré pendant l'année précédente; des arbres très vigoureux, et habitués à porter leur bouton à fruit sur des brindilles, tels que Crassane ou Bon-chrétien d'hiver, développent en effet quelquefois, après un pincement, les deux ou trois yeux placés immédiatement au-dessous de ce pincement, sans que les inférieurs deviennent apparents. Dans ce cas, on ne doit pas hésiter à tailler long, c'est-à-dire à deux ou trois yeux au-delà du pincement, sur le rameau le plus inférieur produit par ce pincement; mais alors, pendant tout le cours de la végétation, cette branche devra être très attentivement surveillée; si les yeux latents inférieurs paraissent vouloir sortir, les pincements devront être très sévères; sinon, il faudra réserver un des yeux apparents sur lesquels on aura taillé pour lui faire acquérir le caractère de bouton à fruit.

Bien des jardiniers s'étonnent de ces précautions minutieuses, mais il faut observer qu'elles ont pour but d'éviter la formation des *têtes de saule*, que l'on obtient presque inévitablement en cherchant avec trop de précipitation à rapprocher les petites branches. Ils disent encore que cette taille si longue n'est pas propre, et souvent, entre les deux sèves, peu satisfaits de l'aspect général d'un arbre hérissé de bourgeons longs quelquefois de vingt-cinq à trente centimètres, ils se laissent aller à pratiquer l'ancienne méthode de cassement à deux feuilles, pour pouvoir montrer sur un mur un beau tapis de feuillage bien uni; dès l'année suivante, les *têtes de saule* commencent à se montrer. Au contraire, avec la taille que nous enseignons, plus l'arbre vieillit, plus son aspect devient propre, plus les boutons à fruit se rapprochent de la branche-mère, et plus les fruits sont beaux et abondants. En effet, le premier bouton à fruit, fût-il porté sur une branche de vingt centimètres, il suffit, pendant l'année de sa fructification, de pincer très sévèrement, ou même de supprimer le bourgeon qui est sorti en même temps que les fleurs, pour faire refluer la sève au-dessous, où elle trouve des yeux déjà disposés par les pincements des années précédentes et qui se forment en lambourdes. De plus, ces petites branches, également espacées sur la branche-mère, la fortifient sur tous les points, au lieu de former des accumulations de sève qui empêchent l'alimentation normale des bourgeons de prolongement.

Quand une lambourde a fructifié, le support des fruits s'est développé en une grosse masse de tissu cellulaire, d'apparence charnue, que l'on nomme *bourse*; en général, ces bourses donnent naissance à de nouvelles lambourdes destinées à fructifier à leur tour; en effet, la sève, circulant péniblement dans les détours de

toutes ces petites branches tortues, y séjourne et y forme des lambourdes; c'est une précaution de la nature pour empêcher les gourmands de se multiplier sur l'arbre abandonné à lui-même; mais dans les arbres bien conduits, où les canaux principaux de la circulation sont toujours maintenus bien droits et bien ouverts, et où l'allongement des rameaux de prolongement est par cela même favorisé, l'apparition des gourmands est beaucoup moins à craindre, et l'on a intérêt au contraire à favoriser l'afflux de la sève dans les branches à fruit; en conséquence, au lieu de conserver précieusement les bourses, ou de les tailler à moitié, comme le conseille l'ancienne méthode, il vaut beaucoup mieux les supprimer, pour faire développer au-dessous de nouvelles lambourdes, qui se trouveront ainsi plus rapprochées de la branche-mère, et capables de donner de plus beaux fruits: on obtient ce résultat en taillant la petite branche sur les *rides* qui se trouvent en dessous de la bourse, et dans lesquelles, par suite d'un système d'yeux stipulaires plus généreux que dans les branches à bois, il se trouve inévitablement trois yeux latents qui se développeront en appareils fruitiers, dards ou rosettes; cette taille peut être pratiquée en sec, en hiver, sur les pommiers et sur les variétés fertiles de poiriers; mais sur les poiriers vigoureux, greffés sur franc, il est bien plus sûr de ne la faire qu'au mois de juillet, avant la seconde sève, sans cela on serait exposé à faire sortir des rameaux à bois qu'il faudrait pincer ou casser, et qui fructifieraient beaucoup plus tard. Si l'on réfléchit que la branche à fruit s'obtient en modérant le cours de la sève, et d'un œil qui, mieux placé, aurait donné un bourgeon à bois, il est facile de se rendre compte de cette grande quantité d'yeux qui se trouvent dans les rides, et de l'intérêt qu'il y a à ne pas les laisser éteindre tout à fait. — Quand la bourse a seulement fleuri, sans nouer de fruits, ce qui arrive assez souvent chez les jeunes arbres, il ne serait pas prudent de supprimer le bourgeon qui s'est développé dessus en même temps que les fleurs; dans ce cas, on le taillera sur un seul œil (toujours bien apparent), afin de concentrer la sève dans les yeux latents des rides et les faire ouvrir, tout en lui laissant une issue supérieure, afin qu'elle ne les fasse pas s'emporter.

Enfin, il faut prévoir le cas où, aucune des opérations d'été n'ayant été pratiquée sur le rameau, on aurait affaire à une véritable branche à bois dont on n'aurait pas besoin pour établir la charpente; souvent on la taille à l'épaisseur d'un *écu*, ainsi que le recommandent les anciens auteurs; mais il arrive alors, ou que la sève l'abandonne et laisse à la place un petit chicot sec dont les yeux stipulaires ne se sont pas développés, ou encore qu'elle les fait allonger en branches à bois difficiles à maîtriser; dans ce cas, nous taillons la branche à quatre ou cinq yeux bien apparents, nous laissons le supérieur sans y toucher pour absorber l'excédant de la sève, nous détachons à moitié les suivants avec la serpette, pour en arrêter le développement, et nous respectons le plus inférieur, qui, favorisé par ces opérations, ne tarde pas à se gonfler et à s'entourer d'une rosette de feuilles qui lui donne le caractère d'un bouton à fruit, sur lequel nous descendrons définitivement la taille, mais seulement l'année de son épanouissement.

C'est à l'aide de ces minutieuses précautions que les arbres les plus vigoureux et les moins fertiles ne tarderont pas à se mettre à fruit ; nos principes, après tout, se bornent à deux, qui sont les suivants : 1° tailler long les branches de charpente, pour diviser la sève dans un grand nombre de bourgeons ; 2° tailler la branche à fruit sur au moins deux yeux bien apparents, dont l'inférieur est destiné à tourner en dard ou en lambourde. En suivant rigoureusement ces deux principes, et en étudiant avec soin, non-seulement les modifications que nous avons prévues dans le cours de cette leçon, mais encore celles qu'une étude attentive du terrain et de l'arbre pourra suggérer, on arrivera non-seulement à couvrir rapidement le mur ou le treillage, mais encore à employer avantageusement la vigueur de son sujet à donner une abondante fructification.

APICULTURE

PAR M. CHAPRON, INSTITUTEUR A VAUMOISE.

La culture rationnelle des Abeilles, dans beaucoup de localités, n'est pas assez connue : on sait récolter les prairies artificielles, les fruits de toute espèce, et on oublie que le Miel est perdu dans la plaine, et que, sans le concours des Abeilles, beaucoup de fleurs disparaîtraient sans laisser place aux fruits qui devraient leur succéder.

Les Abeilles inspirent plus de frayeur qu'elles ne cherchent à faire de mal : elles s'appriivoisent, et chaque ruche, qui ne demande pas, annuellement, plus de trois heures de soins, peut produire de dix à vingt-cinq livres de beau miel, dix en année ordinaire, vingt-cinq en année bonne : la réussite dépend beaucoup du choix des ruches.

Préceptes. — Savoir choisir ses ruches afin de ne pas étouffer ses Abeilles brutalement, se faire toujours de fortes populations, récolter le Miel soi-même et en faire produire en grande quantité sont les points essentiels à la prospérité de l'apiculture.

Choix des ruches. — Toute ruche doit être composée d'un corps de ruche de 0,28 à 0,30 c. de diamètre, sur 0,35 à 0,40 c. de hauteur, et d'une calotte de 4 à 8 litres, selon la force de la population et l'apparence de la récolte.

Un plancher en volige à claire-voie ou percé de beaucoup de trous de 0,02 à 0,03 c. doit toujours séparer la calotte du corps principal.

On fait des ruches en paille, en planche, volige ou autre et en petit bois. Les calottes me paraissent préférables en vannerie et les ruches en planche ; sur ces ruches, le plancher est facile à attacher, et les abeilles ne perdent ni leur temps ni leurs forces à en propolisser l'intérieur ; de plus, la planche bien abritée dure un temps infini et coûte moins cher que la paille. *Une ruche et sa calotte coûtent 1 fr. 75.*

TABLE

Procès-verbal de la séance du 1 ^{er} Mars 1868.	65
Membres admis dans la séance du 1 ^{er} Mars	70
Section de Crépy-en-Valois. — Séance du 16 Février 1868 . . .	71
Section de Creil. — Séance du 25 Février 1868.	71
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 9 Février 1868 .	72
Leçon d'arboriculture donnée à Pont-Sainte-Maxence	75
Note sur la culture du Pissenlit.	74
Conseils pour la culture des Melons de primeur.	74
Cours d'arboriculture de M. Dubarle, jardinier-professeur. . .	76
Apiculture.	80

Ordre du jour de la séance du 5 Avril 1868.

- A 1 heure, réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.
- A 2 heures, réunion générale.
- Lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} Mars.
- Admission de membres nouveaux.
- Dépouillement de la correspondance.
- Nomination du Jury de l'Exposition.
- Communication de la Commission de l'Exposition.
- Rapports des Comités sur les objets présentés.
- Propositions et communications.
-
-

A 10 heures du matin, avant la séance, leçon d'arboriculture dans le jardin de la Société.

Leçons d'Horticulture.

MARS 1868.

Dimanche 29 : Séance à Pont-Sainte-Maxence, à la mairie, à 2 heures de l'après-midi.

AVRIL 1868.

Dimanche 3 : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin, dans le jardin de la Société. — Séance à 4 h. de l'après-midi.

Lundi 15 : Leçon à Versigny, à 9 h. du matin, dans le jardin de M. Granger. — Séance à Nanteuil, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 16 : Leçon à Senlis, à 2 heures de l'après-midi, dans le jardin de la Société.

Dimanche 19 : Leçon à Rully, à 9 heures du matin.
Séance à Crépy, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.

Jeudi 25 : Leçon à La Chapelle-en-Serval, à 9 h. du matin.
Leçon à Coye, à 2 heures de l'après-midi.

Dimanche 26 : Leçon à Montataire, à 9 heures du matin.
Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. —
Leçon après la séance.

Lundi 27 : Leçon à Vineuil, à 9 heures du matin.
Leçon à Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi.

Jeudi 30 : Séance à Pont-Sainte-Maxence, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

La Commission des Visites rappelle à MM. les Sociétaires que le dernier délai pour les *demandes de visite de jardins* expirera le jour de la séance du 3 Mai prochain.

Plusieurs membres nouveaux ayant manifesté le désir de se procurer les Bulletins composant le premier volume des publications de la Société, le Comité consultatif a décidé que, les Bulletins de 1867 disponibles étant au nombre de 50, ceux de 1866 seraient réimprimés quand 50 demandes de la collection complète auraient été adressées à M. Bruiet, secrétaire, à Senlis. — Les 50 premiers membres inscrits obtiendront ce premier volume au prix de 5 francs.